



17^e CONFÉRENCE **OIDP** | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

URBANISME ET CODESIGN

Intervenants

Tristan Bougie, Chargé de projets et développement, Centre d'écologie urbaine de Montréal.

Marta Martorelli, Civis Govern Obert, Espagne.

Joseph Puig I Belman, Entidad Municipal Descentralizada de Validoreix, Espagne.

Dès sa prise de parole, **M. Tristan Bougie** a brièvement présenté le Centre d'écologie urbaine de Montréal. La mission du CEUM est de construire ensemble les villes de demain. Il a pour ambition de proposer des pratiques et des politiques pour créer des villes écologiques, démocratiques et en santé. Ses domaines d'expertise sont : la mobilité active (piétons et cyclistes), la démocratie participative, le verdissement et l'agriculture urbaine. Les actions du Centre sont guidées par l'idée qu'une ville à l'échelle humaine est génératrice de solutions pour agir sur les défis actuels. Le Centre est actif dans la région de Montréal, au Québec et au Canada. Peu importe l'échelle, il rappelle que le Centre essaie de travailler à l'échelle de la communauté, du quartier où les gens sont en mesure de se référer à leurs expériences.

Dans sa présentation, **Monsieur Bougie** a abordé trois thèmes : L'urbanisme participatif; Placemaking–Project for public spaces; Le projet de la place Shamrock.

A. L'urbanisme participatif

L'idée d'urbanisme participatif est inséparable de celle d'espace public. Quand on pense à l'espace public, précise-t-il, il y a quatre grandes caractéristiques : la sociabilité, la diversité des activités, le confort et l'accès facile. Il distingue les espaces publics de grand déploiement (fêtes, rassemblements, etc.) de quartiers et les micros espaces publics (à l'échelle de la rue, devant un commerce, le banc, la zone ombragée) qui permettent d'avoir des relations de proximité. En effet, il définit les espaces publics comme des espaces gérés par l'État et ses mandataires, destinés à l'utilisation publique et accessibles gratuitement. Ces espaces, pour lesquels il a une vision plus large (centres communautaires, écoles, etc.), sont la condition de la qualité de vie et représentant une occasion d'impliquer les citoyens, notamment pour ce qui est de leur création, protection, transformation, gestion et entretien, programmation, jouissance.

Par ailleurs, l'urbanisme participatif renvoie au conflit entre deux concepts : l'urbanisme qui fait appel à un vocabulaire d'experts, à la réglementation, à la planification, aux savoirs techniques, aux normes; et la participation publique qui recoupe la concertation, les savoirs d'usage, les



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

besoins locaux, l'acceptabilité sociale, etc. Il s'agit d'aménager la ville avec et pour les citoyens. Ce qui suppose la rencontre de deux savoirs : celui des citoyens qui sont les experts des problèmes vécus et des besoins; les professionnels qui sont les experts de l'aménagement et des solutions techniques. La participation publique ne se substitue nullement à l'expertise des professionnels de l'aménagement, mais la complète, l'améliore et l'enrichit. Également, l'urbanisme participatif mobilise les savoirs citoyens qui sont des savoirs d'usage, technique et militant.

L'urbanisme participatif fait appel également à l'échelle de la participation qui comprend cinq niveaux de participation et d'influence : le premier est celui de l'information et de la sensibilisation (et se traduit par des rencontres d'information). Le 2^e concerne la consultation et le recueil de l'information. C'est le cas de la consultation en ligne. Le 3^e est relatif à la discussion. C'est le cas des ateliers de travail. Le 4^e concerne l'engagement et la négociation. C'est l'exemple des comités consultatifs de citoyens. Enfin, le 5^e se rapporte à la codécision et la conclusion de partenariats. C'est le propre des référendums et de la cogestion des installations.

Tout processus d'urbanisme participatif comprend six étapes : *Le démarrage*. Il s'agit ici établir un partenariat avec les acteurs locaux et de définir le plan d'action. La cartographie des acteurs est fondamentale. *La compréhension*. Il est question de réaliser un portrait diagnostique de l'utilisation de l'espace et des déplacements actifs (marches exploratoires, kiosques et sondages). *L'exploration* permet d'identifier les possibilités d'aménagement répondant aux besoins et aux enjeux (les ateliers de travail). *La décision* consiste à valider auprès des différents acteurs les solutions développées et les enrichir (ateliers de validation des scénarios avec les professionnels de la municipalité). *L'action* permet d'implanter les aménagements et de prendre des engagements (activités d'implantation, création d'un comité de suivi). *L'inauguration* qui est plus importante à ses yeux. À l'occasion, on souligne les aménagements réalisés à travers un événement mobilisateur (conférence de presse, visite de terrain, etc.). Par ailleurs, il importe d'évaluer en continu le processus et les résultats à travers un questionnaire, des activités d'évaluation participative et un bilan annuel.

Pour lui, la participation publique a plusieurs avantages : elle permet de compléter les connaissances techniques des professionnels; de prioriser les besoins et lieux d'intervention; de s'allier aux leaders de la communauté; de faire connaître les contraintes de temps, de budget, techniques, etc., des différents partenaires; favorise l'appropriation par la communauté; favorise une gouvernance démocratique; assure le maintien à long terme.

Il précise également quelques principes généraux à adopter et à adapter : définir des objectifs clairs, mesurables et réalistes; s'entendre sur les règles du jeu et les limites; documenter le



17^e CONFÉRENCE
OIDP | MONTRÉAL
2017
PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

processus; varier les méthodes selon les publics; accorder les ressources nécessaires; miser sur la qualité des activités; aller sur le terrain (pour rencontrer des gens et non tout faire à partir de son bureau).

Ces principes se déclinent aussi dans les grandes démarches ainsi qu'il suit :

1. Planifier : Définir les objectifs et les grandes lignes du PROCESSUS; Implanter une CULTURE de travail collaboratif; Développer une VISION et des objectifs communs.
2. Communiquer : INFORMER les acteurs; Valoriser les BONS COUPS; Profiter des ÉVÉNEMENTS mobilisateurs.
3. Engager : Obtenir le SOUTIEN des Décideurs; Susciter des ENGAGEMENTS; INFLUENCER les politiques et les pratiques.
4. Saisir toutes les occasions : Ressources financières des municipalités sont LIMITÉES; Projets de réfection, émergence d'une volonté politique, mobilisation autour de questions de sécurité, nouvelles Subventions gouvernementales.

B. Placemaking – Project for public spaces

Le Placemaking repose sur 11 principes :

1. La communauté est l'expert.
2. Vous créez une place, pas un design.
3. Vous ne pouvez pas le faire seul.
4. Ils diront toujours : « Cela ne peut pas être fait ».
5. Vous pouvez voir beaucoup simplement en observant.
6. Développer une vision.
7. La forme supporte la fonction.
8. Triangler : les effets multiplicateurs.
9. Commencez par les pétunias.
10. L'argent n'est pas le problème.
11. Vous n'avez jamais terminé.



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

C. Le projet de la place Shamrock

Il s'agit du projet de transformation de la place Shamrock à proximité du marché Jean-Talon (dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie). C'est une initiative de l'association des commerçants du Boulevard Saint-Laurent qui remonte à 2010. L'objectif était de créer un lien fort entre le Boulevard et le marché Jean-Talon. Le mandat du Centre était de mener une démarche de planification participative auprès des différentes parties prenantes pour qu'elles puissent contribuer à la définition du projet permanent à partir d'un projet pilote (il s'agit de la place publique temporaire opérationnelle depuis 2014 qui a permis de mettre en valeur deux bâtiments à valeur patrimoniale). L'énoncé de la vision à l'horizon 2020 a été effectué grâce à la participation des citoyens. À partir des besoins des populations, il a généré les idées et formulé les principes et orientations d'aménagement. La consultation, destinée à aménager cette avenue d'environ 150 mètres, s'est déroulée de septembre à décembre 2016 et a vu la participation de 1862 personnes. À l'occasion, un site web a été mis en place, des marches exploratoires organisées, des dépliants distribués, ainsi qu'un kiosque mobile installé sur place (afin de recueillir les idées de 225 passants). Au total, 14 activités participatives, 4000 personnes informées, 44 000 personnes atteintes via les médias sociaux, dont Facebook. Par ailleurs, le comité de 15 personnes a tenu quatre rencontres, question d'approfondir les discussions. Les observations et avis ont permis d'établir les besoins de la population ainsi :

- Le verdissement : déminéralisation – plantes grimpantes.
- Le mobilier urbain et l'éclairage : place pour s'asseoir, signalétique, présence d'eau.
- La configuration de la rue et l'accessibilité : maintien de l'accès, réduire la place de l'auto.
- L'ambiance recherchée : accueillant, propices aux rencontres et échanges.
- L'animation et les aménagements hivernaux : abris du vent, marché de Noël.

Par la suite, l'évaluation des besoins a permis de formuler des orientations :

- créer une véritable esplanade piétonne;
- cheminement sécuritaire pour les piétons;
- maintenir un espace dégagé offrant une perspective visuelle;
- activités les plus animées dans le secteur adjacent au marché Jean-Talon;
- augmenter le nombre de places pour s'asseoir;
- inviter les passants à s'arrêter sur place;
- déminéraliser le site par de la végétation diversifiée adaptée à l'hiver;
- intégrer les besoins des quatre saisons dans la conception de l'espace et du mobilier urbain;
- choisir un éclairage adapté à l'utilisation proposée;



17^e CONFÉRENCE **OIDP** | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

- ces orientations ont été transmises à un concepteur pour des propositions d'aménagement. Une modélisation 3D a d'ailleurs été réalisée et elle fait l'objet d'un examen approfondi.

À la fin de sa communication, **M. Tristan Bougie** a introduit en les présentant les prochains intervenants. Il s'agit de **Mme Marta Martorelli** et de **Monsieur Joseph Puig I Belman**.

M. Joseph Puig I Belman a brièvement présenté Valldoreix, localité en Catalogne dont il est le président (soit l'équivalent de Maire). Cette localité d'environ 10 km² qui compte environ 8000 habitants dispose d'une certaine autonomie en matière d'urbanisme. Elle est située à une quinzaine de km de Barcelone. Valldoreix est traversé par 5 km de Park forestier. Le village est également relié à la ville de Barcelone par un réseau d'autoroutes, des trains et un tunnel. Ce réseau permet également de joindre la France et le centre du pays. Le principal problème de cette localité était une ligne de haute tension qui le traversait et le divisait en deux. Il y avait également des problèmes au niveau de l'urbanisme et de la luminosité. C'est pourquoi le projet d'aménagement devenait une urgence. D'autant plus qu'il concernait plusieurs paliers de gouvernement : local et régional. Il fallait enlever les lignes de haute tension (d'une largeur comprise entre 12 et 22 m) sur 2,6 km et créer à cet endroit un espace public.

Son exécution a, de ce fait, nécessité en plus des fonds propres, des ressources des gouvernements espagnol et catalan.

Poursuivant la présentation, **Mme Marta Martorelli** a indiqué qu'une fois la ligne de haute tension enlevée, il fallait relever le principal défi : celui de la mobilité durable. C'est à ce moment que le processus participatif a commencé. L'espace dégagé a permis de garder l'équilibre entre les espaces naturels et urbanisés et de voir comment ils pouvaient devenir des zones de connexion entre les automobiles et la ville de Barcelone. Il fallait, par ailleurs, générer un quartier avec tout ce qui va avec, en l'occurrence les ressources en eau, les égouts. Ce processus très difficile et coûteux a généré une culture participative depuis 2011. L'ambition d'aménager une large avenue (longueur de 2 km) a ainsi fait appel à l'expertise des utilisateurs principaux que sont les citoyens. Nous ne voulions pas, indique-t-elle, que les suggestions ne soient pas en lien avec ce que nous voyions déjà. Car les espaces à créer devaient permettre aux citoyens d'interagir. Il était aussi question de créer un espace où il n'y a pas de pollution aérienne ou sonore, un espace ouvert où les enfants peuvent jouer. Les architectes ont été sollicités pour le volet innovation.

Au début du processus participatif, les procédures se devaient d'être transparentes. L'évaluation faite par le cabinet a été indispensable à chacune des étapes pour mesurer l'intérêt des populations. On voulait des espaces verts, des espaces de jeu et des espaces où les automobiles pouvaient



17^e CONFÉRENCE
OIDP | MONTRÉAL
2017
PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

circuler sans avoir la priorité. Les populations ont, en fonction des réalités de leur quartier/secteur, fait des demandes concrètes. Il revenait au cabinet d'élaborer une vision d'ensemble et une ligne directrice. Certains projets (notamment un pont à 900 000 euros qui liait deux municipalités) ont été rejetés au motif qu'ils participaient à la dilapidation des fonds publics.

Une fois le travail avec les populations et les organisations achevé, les rapports ont été soumis aux architectes afin qu'ils puissent proposer des projets concrets. Majoritairement, les citoyens ont opté pour les espaces intergénérationnels, les espaces verts, les routes de 3 m de large à l'opposé de 10 m, les voies sécurisées pratiques pour les enfants de 12 ans. Les enfants ont eux aussi participé au diagnostic ainsi qu'à la planification. La proposition de route à deux voies a été rejetée.

Pour finir, elle a indiqué que le processus participatif ne doit pas forcément passer par l'expertise technique. Les citoyens, en s'impliquant dans la procédure en tant qu'utilisateurs principaux, doivent être ceux qui imaginent les espaces publics. Les architectes doivent par conséquent créer des espaces à partir des demandes des citoyens.

Questions

Contribution dans la salle : La société Logic à Montréal accompagne les municipalités dans la mise en place de projets d'aménagement en prenant en compte les problèmes des handicapés et la question de l'accessibilité universelle.

Question : Dans les espaces publics, qu'est-ce qu'il faut prendre en considération après les investissements sur les infrastructures pour faire venir les populations?

Réponse de **M. Tristan Bougie** : Il faut arriver à toucher le côté social des citoyens, les convaincre qu'ils appartiennent à ces projets, qu'ils prennent part aux procédures. Si les gens ont un problème, ils vont se mobiliser. Il faut également utiliser les médias sociaux.